

Fonctionnaires stagiaires à mi-temps (50%) DU "Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier"

Dernière mise à jour : 24-08-2023

****ATTENTION, CES INFORMATIONS SONT SUSCEPTIBLES DE MODIFICATION****

DATES DE RENTRÉE :

Professeur des écoles – DU Entrée dans le métier (parcours 1)

- site de l'INSPÉ Chamalières (63) : **Lundi 28 août 2023 - Amphi A - 9h**
- site de l'INSPÉ Moulins (03) : **Lundi 28 août 2023 - Amphithéâtre du campus de Moulins - 9h** (28 rue des geais, 03000 Moulins)
- site de l'INSPÉ Aurillac (15) : **Mardi 29 août 2023 - Parvis du campus - 8h30**
- site de l'INSPÉ Le Puy en Velay (43) : **Mercredi 30 août 2023 - 9h**

Professeur de lycée et de collège – DU Entrée dans le métier (parcours 2) et CPE (parcours 3)

- **Lundi 28 août 2023 - Amphi A - 13h**

[Accéder au planning de préparation à la prise de fonction \(28, 29 et 30 août\) \(https://inspe.uca.fr/medias/fichier/inspe-preparation-a-la-prise-de-fonction-28-29-et-30-aout-pour-les-fonctionnaires-stagiaires-a-mi-temps_1692877314121-pdf?ID_FICHE=166046&INLINE=FALSE\)](https://inspe.uca.fr/medias/fichier/inspe-preparation-a-la-prise-de-fonction-28-29-et-30-aout-pour-les-fonctionnaires-stagiaires-a-mi-temps_1692877314121-pdf?ID_FICHE=166046&INLINE=FALSE) - information mise en ligne le 24/08 à 13h42

[Accéder à l'organisation de l'après-midi du mercredi 30 août \(rencontre avec les corps d'inspection et avec les chefs d'établissement\)\(https://inspe.uca.fr/medias/fichier/fs-50-organisation-de-l-apres-midi-du-30-aout_1692877338078-pdf?ID_FICHE=166046&INLINE=FALSE\)](https://inspe.uca.fr/medias/fichier/fs-50-organisation-de-l-apres-midi-du-30-aout_1692877338078-pdf?ID_FICHE=166046&INLINE=FALSE) - information mise en ligne le 24/08 à 13h42

POUR TOUTE QUESTION, MERCI D'ADRESSER UN MESSAGE À L'ADRESSE: FC.INSPE@UCA.FR([MAILTO:FC%252EINSPE%2540UCA%252EFR](mailto:FC%252EINSPE%2540UCA%252EFR))

- Le parcours 1 (Professeur des écoles - entrée dans le métier) s'adresse aux lauréats du Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles (CRPE) non titulaires du Master MEEF 1^{er} degré et affectés dans l'académie.
- Le parcours 2 (Professeur de lycée et de collège - entrée dans le métier) s'adresse aux lauréats des différents concours: Agrégation, CAPES-CAPEPS-CAPET-CAPLP non titulaires du Master MEEF 2nd degré et affectés dans l'académie.
- Le parcours 3 (CPE-entrée dans le métier) s'adresse aux lauréats du Concours de Recrutement des Conseillers Principaux d'Education (CRCPE) non titulaires du Master MEEF Encadrement éducatif et affectés dans l'académie.

L'INSPÉ Clermont Auvergne participe à la **formation continue des personnels de l'Éducation nationale** du premier et du second degré en exercice dans l'Académie.

L'arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat.

La mise en place d'un Diplôme Universitaire (DU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néo-titulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).

Le Diplôme Universitaire (DU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » s'adresse aux fonctionnaires stagiaires de l'éducation nationale, lauréats des concours de recrutement des 1er degré, 2nd degré et CPE et affectés dans l'académie de Clermont-Ferrand qui, non titulaires d'un master MEEF, sont en responsabilité à mi-temps.

Le DU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » se décline en trois parcours :

Pour chacun de ces parcours, la formation se construit dans le contexte d'une alternance avec un stage en responsabilité à mi-temps. Elle prend place tout au long de l'année scolaire durant laquelle l'étudiant dispose d'un statut de fonctionnaire stagiaire.

20stagiaires%20-%20entr%C3%A9e%20dans%20le%20m%C3%A9tier%20CI20220617.docx#_ftnref1) .
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045181098>([https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045181098)
/JORFTEXT000045181098)

Pour toute information, contactez-nous :

Suivi administratif

Tel : +33 (0)4 73 31 71 60

fc.inspe@uca.fr

<https://inspe.uca.fr/formation/formation-continue-des-personnels-enseignants-de-lacademie-et-de-linspe/la-formation-des-fonctionnaires-stagiaires>(<https://inspe.uca.fr/formation/formation-continue-des-personnels-enseignants-de-lacademie-et-de-linspe/la-formation-des-fonctionnaires-stagiaires>)